

Boralex annonce une hausse de son résultat d'exploitation et l'ajout de nouveaux projets de croissance au premier trimestre de 2026

Montréal (Québec), le 14 mai 2026 - Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX : BLX) annonce ses résultats pour le premier trimestre de l'exercice 2026.

Faits saillants

Résultats financiers

- Production et résultat d'exploitation en hausse au T1-2026 :
 - Production en hausse de 12 % (8 % en Combiné ¹) ² sur le T1-2025 portée par l'impact des mises en service et des conditions de vent plus favorables, et en baisse de 1 % (4 %) par rapport à la production anticipée ¹ ;
 - Résultat d'exploitation de 92 M\$ (103 M\$) au T1-2026, une hausse de 27 M\$ (4 M\$) sur le T1-2025 ;
 - BAIIA(A) ¹ de 174 M\$ (207 M\$) au T1-2026, en baisse de 2 M\$ (hausse de 8 M\$) sur le T1-2025 principalement attribuable à la moindre contribution des sites détenus en coentreprise, ainsi qu'à la baisse des prix des contrats d'achat d'électricité à court terme en France, effets presque entièrement compensés par l'impact des mises en service.
 - Résultat net de 9 M\$ au T1-2026 en baisse de 32 M\$ par rapport au T1-2025 principalement attribuable à la comptabilisation de frais non récurrents liés à l'annonce de l'entente définitive visant l'acquisition de Boralex par Brookfield et La Caisse.
- Maintien d'un solide bilan et de fonds importants disponibles pour soutenir la croissance :
 - Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation de 153 M\$ au T1-2026 comparativement à 172 M\$ au T1-2025 ;
 - Flux de trésorerie discrétionnaires ¹ de 71 M\$ au T1-2026 en baisse de 3 M\$ par rapport au T1-2025 ;
 - Boralex dispose de 375 M\$ de trésorerie et équivalents de trésorerie et d'un montant de 645 M\$ de liquidités disponibles et financements autorisés ¹ au 31 mars 2026 ;
 - Clôture d'un financement de 202 M\$ pour le projet de système de stockage d'énergie par batterie Oxford qui comprend 166 M\$ en prêt de construction, 25 M\$ en prêt-relais et 11 M\$ en lettres de crédit.

Suivi trimestriel des activités de développement et de construction

- Ajout de nouveaux projets au portefeuille de projets en développement représentant 394 MW.
- Passage en phase sécurisée du projet éolien Sallachy au Royaume-Uni totalisant 43 MW.
- Passage en phase de construction ou prêt à construire du projet de système de stockage d'énergie par batterie Oxford au Canada de 125 MW (500 MWh).
- Acquisition de deux projets éoliens au Royaume-Uni d'une puissance installée de 59 MW.

« Le premier trimestre de 2026 a été marqué par des avancées concrètes dans l'exécution de notre Plan stratégique 2030. Au Royaume-Uni, l'acquisition de projets totalisant 59 MW, vient renforcer notre position sur ce marché à fort potentiel. Au Canada, le passage en construction d'un projet de stockage par batterie de 125 MW (500 MWh), soutenu par un nouveau financement vert de 202 M\$, illustre la poursuite disciplinée de notre stratégie de diversification technologique », a déclaré le président et chef de la direction de Boralex, Patrick Decostre.

¹ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. La production anticipée est une mesure financière supplémentaire. Le Combiné, les flux de trésorerie discrétionnaires et les liquidités disponibles et financements autorisés sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

² Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats selon le Combiné, comparativement à ceux obtenus selon le Consolidé.

« Sur le plan opérationnel, notre production a progressé par rapport à la même période en 2025, portée par des conditions de vent favorables en Europe ainsi que par la contribution des nouvelles mises en service. Soutenus par une équipe pleinement mobilisée, nous demeurons fortement engagés dans les nombreux appels d'offres à venir sur nos marchés cibles », a ajouté Patrick Decostre.

Au cours du trimestre, Boralex a annoncé la signature d'une convention d'arrangement avec avec BIF Thunder Holdings Inc. (« l'Acquéreur »), une nouvelle entité qui sera détenue conjointement par Brookfield Infrastructure Fund V et/ou ses sociétés affiliées (« Brookfield ») ainsi que par Caisse de dépôt et placement du Québec (« La Caisse ») en vue de sa privatisation. Cette transaction lui permettra de poursuivre sa croissance avec une plus grande agilité et un accès accru à des capitaux pour accélérer le déploiement de ses projets. La transaction est conditionnelle à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire prévue le 4 juin, ainsi qu'à l'obtention des autorisations requises de la Cour et des organismes de réglementation. La clôture de la transaction est attendue d'ici le quatrième trimestre de 2026. Les actionnaires de Boralex devraient recevoir 37,25 \$ en espèces par action ordinaire, soit une prime de 31,8 % par rapport au cours de clôture à la TSX le 20 mars 2026 et une prime de 36,4 % par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume sur 30 jours pour la période se terminant le 20 mars 2026, le dernier jour de bourse complet avant la première mention dans les médias d'un examen stratégique des options.

Faits saillants du 1^{er} trimestre

Pour les périodes de trois mois closes les 31 mars

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Consolidé				Combiné			
	2026	2025	Variation		2026	2025	Variation	
			\$	%			\$	%
Production d'électricité (GWh) ⁽¹⁾	1 888	1 691	197	12	2 517	2 334	183	8
Produits des activités ordinaires et incitatifs gouvernementaux	283	233	50	22	321	291	30	11
Résultat d'exploitation	92	65	27	42	103	99	4	4
BAIIA(A)	174	176	(2)	(1)	207	199	8	4
Résultat net	9	41	(32)	(77)	9	41	(32)	(77)
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	(9)	30	(39)	>(100)	(9)	30	(39)	>(100)
Par action (de base et dilué)	(0,08 \$)	0,29 \$	(0,37 \$)	>(100)	(0,08 \$)	0,29 \$	(0,37 \$)	>(100)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	153	172	(19)	(11)	—	—	—	—
Marge brute d'autofinancement ⁽²⁾	112	135	(23)	(17)	—	—	—	—
Flux de trésorerie discrétionnaires	71	74	(3)	(4)	—	—	—	—

⁽¹⁾ Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité.

⁽²⁾ La marge brute d'autofinancement est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

Au 1^{er} trimestre 2026, Boralex a produit 1 888 GWh (2 517 GWh) d'électricité, ce qui représente une augmentation de 12 % (8 %) comparativement aux 1 691 GWh (2 334 GWh) produits au trimestre correspondant de 2025. La hausse est principalement attribuable à des conditions de vent plus favorables et à la contribution des nouveaux sites mis en service. Boralex a terminé le trimestre avec une production légèrement en baisse de 1 % (4 %) par rapport à la production anticipée.

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2026, les produits des activités ordinaires et incitatifs gouvernementaux s'élevèrent à 283 M\$ (321 M\$), en hausse de 22 % (11 %) par rapport au premier trimestre de 2025. La hausse de la production en Europe expliquée ci-dessus et l'effet favorable des mises en service des systèmes de stockage d'énergie par batterie au Canada ainsi que du parc éolien Limekiln en Écosse ont été partiellement compensés par l'impact négatif de la baisse des prix en France. Le résultat d'exploitation s'est élevé à 92 M\$ (103 M\$), comparativement à 65 M\$ (99 M\$) au trimestre correspondant de 2025. Le BAIIA(A) a atteint 174 M\$ (207 M\$), en baisse de 1 % (hausse de 4 %) par rapport au premier trimestre de 2025, attribuable à la contribution moindre des sites éoliens aux États-Unis détenus en coentreprise ainsi qu'à la baisse des prix des contrats d'achat d'électricité à court terme en France, des effets presque entièrement compensés par l'apport des mises en service en Europe et au Canada. Le BAIIA combiné a, pour sa part, bénéficié de la contribution des mises en service, qui a plus que compensé les effets défavorables liés à la diminution des crédits d'impôt à la production (PTC) aux États-Unis et à la baisse des prix en France. Boralex affiche un résultat net de 9 M\$ (9 M\$) comparativement à un résultat net de 41 M\$ (41 M\$) au trimestre correspondant de 2025, une diminution de 32 M\$ (32 M\$).

Perspectives

La [Stratégie 2030](#) de Boralex repose sur des cibles financières, soutenues par 8 G\$ d'investissements et un portefeuille de projets solide dans ses marchés clés. Elle vise à doubler la puissance installée d'ici 2030, tout en maintenant un équilibre entre croissance, diversification, efficacité et création de valeur à long terme. Ce plan intègre également des engagements structurants en matière de responsabilité sociétale. Les détails sont présentés dans la documentation de la journée investisseur du 17 juin 2025, disponible sur [notre site web](#).

Déclaration de dividendes

Le conseil d'administration de la Société a autorisé et déclaré un dividende trimestriel de 0,1650 \$ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 15 juin 2026 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 29 mai 2026. Boralex désigne ce dividende comme étant un dividende déterminé en vertu du paragraphe 89 (14) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.

À propos de Boralex

Chez Boralex, nous fournissons de l'énergie renouvelable et abordable pour tous, depuis plus de 35 ans. Un des leaders sur le marché canadien et premier producteur indépendant de l'éolien terrestre de France, nous sommes également présents aux États-Unis et au Royaume-Uni. Au cours des cinq dernières années, notre puissance installée a augmenté de plus de 50 % atteignant 3 783 MW au 31 mars 2026. Nous développons un portefeuille de projets en développement et Chemin de croissance à près de 8,3 GW dans l'éolien, le solaire et les systèmes de stockage d'énergie par batterie, guidés par nos valeurs et notre démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Boralex, reconnue comme entreprise la plus responsable au Canada par « Corporate Knights », participe activement à la lutte contre le réchauffement climatique. Grâce à notre audace, notre discipline, notre expertise et notre diversité, nous demeurons une référence de notre industrie. Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX.

Pour de plus amples renseignements, visitez boralex.com ou sedarplus.ca. Suivez-nous sur [Facebook](#) et [LinkedIn](#).

Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières

Mesures de performance

Pour évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise diverses mesures de performance. La direction estime que ces mesures sont des indicateurs financiers couramment utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance opérationnelle et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à partir de ses activités d'exploitation. Les mesures financières non conformes aux IFRS, ainsi que les autres mesures financières, permettent également aux investisseurs de mieux comprendre les fondements des décisions prises par la Société, car celle-ci s'appuie sur ces mesures pour ses décisions financières, stratégiques et opérationnelles. Il est important de noter que ces mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être considérées comme des substituts aux mesures conformes aux IFRS. Elles sont principalement établies à partir des états financiers consolidés audités, mais n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres entreprises portant des noms similaires. De plus, ces mesures financières non conformes aux IFRS ne sont pas auditées et présentent des limitations importantes en tant qu'outils d'analyse. Les investisseurs ne doivent donc pas les examiner isolément ni se fier excessivement aux ratios ou pourcentages calculés à partir de celles-ci.

Mesures financières non conformes aux PCGR			
Mesure financière spécifique	Utilité	Composition	Mesure financière la plus directement comparable en IFRS
Données financières - Combiné (toutes les données financières divulguées)	Pour évaluer la performance et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation et ses investissements dans les coentreprises et entreprises associées.	Résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex Inc. établie selon les IFRS et de celle portant sur la quote-part des Participations. Ensuite, les postes Participations dans des Coentreprises et entreprises associées, Quote-part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées et Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées sont remplacés par la part respective de Boralex dans tous les postes aux états financiers des Participations (c'est-à-dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.).	Données financières respectives - Consolidé
Flux de trésorerie discrétionnaires	Pour évaluer la trésorerie générée par les activités d'exploitation et le montant qui sera disponible pour le développement futur ou pour être versé en dividendes aux porteurs d'actions ordinaires, tout en préservant la valeur à long terme de l'entreprise.	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la « variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation », moins : (i) les distributions versées aux actionnaires sans contrôle ; (ii) les ajouts d'immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation) ; (iii) les remboursements sur les emprunts non courants (les projets) et les remboursements aux investisseurs participant au partage fiscal ; (iv) le capital versé lié aux obligations locatives ; (v) les ajustements d'éléments non liés à l'exploitation, plus : (vi) les frais liés à la mise en valeur et au développement (de l'état du résultat net).	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation
Marge brute d'autofinancement	Pour juger des liquidités générées par l'exploitation de la Société et de sa capacité à financer son expansion à même ses liquidités.	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation.	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles ⁽¹⁾	Pour évaluer la trésorerie et les équivalents de trésorerie, en date de la situation financière, disponibles pour financer la croissance de la Société.	Représente la trésorerie et les équivalents de trésorerie, tels que trouvés à l'état consolidé de la situation financière, desquels sont exclus les besoins de trésorerie connus à court terme.	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Liquidités disponibles et financements autorisés ⁽¹⁾	Pour évaluer les fonds totaux en date du bilan disponibles pour financer la croissance de la Société.	Résulte de la combinaison des facilités de crédit disponibles pour la croissance et de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles.	Trésorerie et équivalents de trésorerie

⁽¹⁾ Pour plus de détails sur la réconciliation entre la mesure financière non conforme et la mesure financière la plus directement comparable, se référer à la rubrique *Liquidités disponibles et financements autorisés* du présent communiqué.

Autres mesures financières - Total des mesures sectorielles	
<i>Mesure financière spécifique</i>	<i>Mesure financière la plus directement comparable en IFRS</i>
BAIIA(A)	Résultat d'exploitation

Autres mesures financières - Mesures financières supplémentaires	
<i>Mesure financière spécifique</i>	<i>Composition</i>
Facilités de crédit disponibles pour la croissance	Les facilités de crédit disponibles pour la croissance incluent la tranche non utilisée de la facilité de crédit de la société mère, mise à part la clause accordéon, et la tranche non utilisée des facilités de crédit des filiales qui comprend la tranche non utilisée de la facilité de crédit française ainsi que la tranche non utilisée de la facilité de construction.
Production anticipée	La production que la Société anticipe pour les sites les plus anciens en fonction des moyennes historiques ajustées, des mises en service et des arrêts prévus et, pour les autres sites, à partir des études de productible réalisées.

Combiné

Le tableau qui suit rapproche les données financières du Consolidé avec celles présentées au Combiné :

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	2026			2025		
	Consolidé	Rapprochement ⁽¹⁾	Combiné	Consolidé	Rapprochement ⁽¹⁾	Combiné
Périodes de trois mois closes les 31 mars :						
Production d'électricité (GWh) ⁽²⁾	1 888	629	2 517	1 691	643	2 334
Produits des activités ordinaires et incitatifs gouvernementaux	283	38	321	233	58	291
Résultat d'exploitation	92	11	103	65	34	99
BAIIA(A)	174	33	207	176	23	199
Résultat net	9	—	9	41	—	41
			Au 31 mars 2026			Au 31 décembre 2025
Total de l'actif	7 745	1 203	8 948	7 648	1 185	8 833
Emprunts - solde du capital	4 435	712	5 147	4 386	699	5 085

⁽¹⁾ Inclut la contribution respective des coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de Boralex diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS.

⁽²⁾ Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité.

BAIIA(A)

Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles et représente le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement, ajusté pour exclure d'autres éléments, tels que les autres pertes (gains), les frais de transaction et d'acquisition, la perte nette (gain net) sur instruments financiers et la perte (gain) de change, ces deux derniers étant regroupés sous *Autres*.

Le BAIIA(A) est utilisé afin de mesurer la performance financière de la Société.

Un rapprochement du BAIIA(A) avec la mesure financière la plus comparable aux IFRS, soit le résultat d'exploitation, est présenté dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Périodes de trois mois closes les 31 mars								
	2026			2025			Variation 2026 vs 2025		
	Consolidé	Rapprochement ⁽¹⁾	Combiné	Consolidé	Rapprochement ⁽¹⁾	Combiné	Consolidé	Combiné	
BAIIA(A)	174	33	207	176	23	199	(2)	8	
Amortissement	(88)	(18)	(106)	(74)	(16)	(90)	(14)	(16)	
Dépréciation	—	—	—	(6)	—	(6)	6	6	
Autres pertes (gains)	2	—	2	(4)	—	(4)	6	6	
Quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées	4	(4)	—	(28)	28	—	32	—	
Variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part du résultat net d'une coentreprise	—	—	—	1	(1)	—	(1)	—	
Résultat d'exploitation	92	11	103	65	34	99	27	4	

⁽¹⁾ Inclut la contribution respective des coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de la Société, diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS.

Marge brute d'autofinancement et flux de trésorerie discrétionnaires

La Société définit la marge brute d'autofinancement et les flux de trésorerie discrétionnaires :

	Consolidé			
	Périodes de trois mois closes les		Périodes de douze mois closes les	
	31 mars	31 mars	31 mars	31 décembre
(en millions de dollars canadiens) (non audités)	2026	2025	2025	2025
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	153	172	343	362
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	(41)	(37)	26	30
Marge brute d'autofinancement	112	135	369	392
Versements sur les emprunts non courants (projets) ⁽¹⁾	(60)	(64)	(234)	(238)
Ajustement d'éléments non liés à l'exploitation ⁽²⁾	24	5	28	9
Capital versé lié aux obligations locatives ⁽³⁾	76	76	163	163
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle ⁽⁴⁾	(7)	(7)	(19)	(19)
Nouvelles immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation)	(8)	(4)	(48)	(44)
Nouvelles immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation)	(3)	(2)	(12)	(11)
Frais de développement (aux résultats)	13	11	64	62
Flux de trésorerie discrétionnaires	71	74	148	151

⁽¹⁾ Inclut les remboursements sur les emprunts non courants (les projets) et les remboursements aux investisseurs participant au partage fiscal, et exclut les prêts-relais TVA et les remboursements anticipés de dettes et des remboursements de la facilité de construction - Portefeuille Boralex Energy Investments.

⁽²⁾ Pour la période de trois mois close le 31 mars 2026 et pour les périodes de douze mois se terminant le 31 mars 2026 et le 31 décembre 2025, ajustement favorable composé principalement de frais de transaction et d'acquisition.

⁽³⁾ Exclut le capital versé lié aux obligations pour les projets en développement et en construction.

⁽⁴⁾ Composé des distributions versées aux actionnaires sans contrôle ainsi que de la portion des flux de trésorerie discrétionnaires attribuables à l'actionnaire sans contrôle de Boralex Europe Sàrl.

Liquidités disponibles et financements autorisés

La Société définit la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles ainsi que les liquidités disponibles et financements autorisés comme suit :

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Au 31 mars 2026	Au 31 déc. 2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie	375	292
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans les périmètres de financements de projets et soumis à des restrictions	(295)	(230)
Découvert bancaire	(18)	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles ⁽¹⁾	62	62
Facilité de crédit autorisée ⁽²⁾	550	550
Emprunts effectués sur la facilité de crédit autorisée ⁽³⁾	(167)	(157)
Tranche non utilisée de la facilité de crédit de la société mère	383	393
Tranche non utilisée des facilités de crédit des filiales	200	226
Facilités de crédit disponibles pour la croissance ⁽⁴⁾	583	619
Liquidités disponibles et financements autorisés	645	681

⁽¹⁾ La trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

⁽²⁾ Excluant la clause accordéon de 200 M\$ (200 M\$ au 31 décembre 2025).

⁽³⁾ Au 31 mars 2026, un montant de 133 M\$ est attribuable à des tirages sur le crédit rotatif, tandis que 34 M\$ correspond à des lettres de crédit (comparativement à 61 M\$ en lettres de crédit au 31 décembre 2025).

⁽⁴⁾ Les facilités de crédit disponibles pour la croissance est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, aux cibles de puissance installée, de croissance du nombre de megawatts, de la durée moyenne résiduelle pondérée des contrats, de production anticipée, de BAIIA(A), des marges de BAIIA(A), de flux de trésorerie nets reliés aux activités d'exploitation par actions et de flux de trésorerie discrétionnaires, aux cibles de ratio de réinvestissement des flux de trésorerie discrétionnaire dans la croissance, aux cibles de taux de rendement interne (TRI), au plan stratégique, aux orientations, priorités et objectifs de la Société, au modèle d'affaires et aux perspectives et à la stratégie de croissance de la Société, à la croissance organique et à la croissance par fusions et acquisitions, aux cibles du taux de croissance annuel composé (TCAC), au résultat d'exploitation, aux programmes de dépenses en immobilisations et en investissements, au paiement du dividende trimestriel, aux objectifs financiers, aux dates de mise en service des projets, aux projets de production d'énergie renouvelable en portefeuille ou sur le Chemin de croissance de la Société, aux soumissions pour de nouveaux projets de stockage et projets solaires, et aux objectifs reliés à la stratégie de RSE constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, tels que « prévoir », « anticiper », « évaluer », « estimer », « croire », ou par l'utilisation de mots tels que « vers », « environ », « être d'avis », « s'attendre à », « a l'intention de », « prévoit », « éventuel », « projette de », « continue de », « cible », « objectifs », ou « initiatives », de mots similaires, de leur forme négative ou d'autres termes comparables, ou encore par l'utilisation du futur ou du conditionnel.

Les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : les hypothèses posées quant au rendement que la Société tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la Direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans les divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification, les hypothèses posées quant aux marges du BAIIA(A), les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général, la concurrence, les taux de change et la disponibilité et le coût du financement et la disponibilité de partenaires. De plus, l'information prospective figurant dans les cibles stratégiques 2030, incluant la puissance installée visée pour 2030, la durée moyenne résiduelle pondérée des contrats, le (TRI), le résultat d'exploitation et de BAIIA(A) et les flux de trésorerie par action en 2030 sont assujetties aux hypothèses clés et facteurs de risques particuliers énoncés sous Hypothèses de l'information prospective à la section III – *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 1 2026. Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Borex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent notamment, les risques de positionnement stratégique et de fusions et acquisitions, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, le risque de non-renouvellement de CAÉ ou l'incapacité de signer de nouveaux CAÉ corporatifs, le risque de ne pas capturer le crédit d'impôt à l'investissement américain ou canadien, le risque de contreparties, les performances des centrales et des sites, le respect par les partenaires de Borex de leurs engagements contractuels, les accidents du personnel et la santé et sécurité, le recrutement et la rétention du personnel, les catastrophes et les forces majeures, la réglementation en matière de RSE et les amendements à celle-ci, la perte de réputation, les pandémies, la capacité de financement de la Société, les risques reliés à la cybersécurité, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, la réglementation régissant son industrie et les amendements à celle-ci, notamment la législation, la réglementation et les mesures d'urgence pouvant être mises en place de temps à autre pour faire face aux prix élevés de l'énergie en Europe, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs abordés dans les rubriques traitant des facteurs de risque et des facteurs d'incertitude figurant dans le rapport de gestion de Borex pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Borex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué concernant la convention d'arrangement conclue par Borex en vue de sa privatisation (la « Transaction »), notamment le calendrier proposé et les diverses étapes envisagées relativement à la transaction sont des déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives font intervenir des risques et des incertitudes connus et inconnus, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Borex, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives. Les risques et incertitudes relatifs à la transaction prévue par la convention d'arrangement comprennent notamment les suivants : la possibilité que la transaction ne soit pas réalisée selon les modalités et conditions actuellement envisagées, ou selon l'échéancier actuellement prévu, et qu'elle ne soit pas réalisée du tout, en raison d'un défaut d'obtenir ou de respecter, en temps opportun ou autrement, les approbations requises des autorités de réglementation, des actionnaires et du tribunal et d'autres conditions de clôture de la transaction, ou pour d'autres raisons; les

répercussions négatives que la non-réalisation de la transaction, pour quelque raison que ce soit, pourrait avoir sur le cours des titres de Boralex ou sur ses activités; l'incapacité de réaliser les avantages prévus de la transaction; les restrictions imposées à Boralex pendant que la transaction est en cours; le fait que les activités de Boralex pourraient subir des perturbations importantes en raison de l'incertitude engendrée par la transaction, de la conjoncture du secteur ou d'autres facteurs; les risques liés au maintien en poste des employés; les risques de modifications de la réglementation susceptibles d'avoir une incidence considérable sur les activités ou l'entreprise de Boralex; le risque que des poursuites soient intentées contre Boralex; les frais importants de la transaction ou des charges imprévues; les risques liés au détournement de l'attention de la direction de Boralex des activités commerciales courantes de Boralex pendant que la transaction est en cours; et d'autres risques et incertitudes concernant Boralex, notamment ceux décrits dans les rubriques portant sur les facteurs de risque et les incertitudes dans le rapport de gestion de Boralex pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Renseignements :

MÉDIAS

Camille Laventure

Conseillère principale, affaires publiques et communications externes

Boralex inc.

438 883-8580

camille.laventure@boralex.com

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Coline Desurmont

Directrice, relations avec les investisseurs

Boralex inc.

33 7 85 37 75 10

coline.desurmont@boralex.com